

Lepage, Lucie (BAPE)**Objet:** TR : Réponse à une seconde question- projet de centrale Franquelin

-----Message d'origine-----

De : Desgagne.Pierre-Luc@hydro.qc.ca [mailto:Desgagne.Pierre-Luc@hydro.qc.ca]**Envoyé :** 25 juillet 2008 16:22**À :** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)**Cc :** Mondor, Sylvie (BAPE); Cote.Diane@hydro.qc.ca**Objet :** Réponse à une seconde question- projet de centrale Franquelin

Bonjour,

La présente fait suite à une question que vous nous adressiez concernant le dossier mentionné en rubrique.

En vertu de la loi, c'est la division Hydro-Québec Distribution qui est responsable de l'approvisionnement du marché québécois. À cet égard, elle soumet à la Régie de l'énergie du Québec, aux trois ans, un plan d'approvisionnement qui doit être approuvé par cette même Régie. Ce plan est mis à jour et déposé annuellement.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Mme Boutin, mes salutations distinguées.

Pierre-Luc Desgagné

*DP Planification stratégique et affaires gouvernementales
Hydro-Québec*